

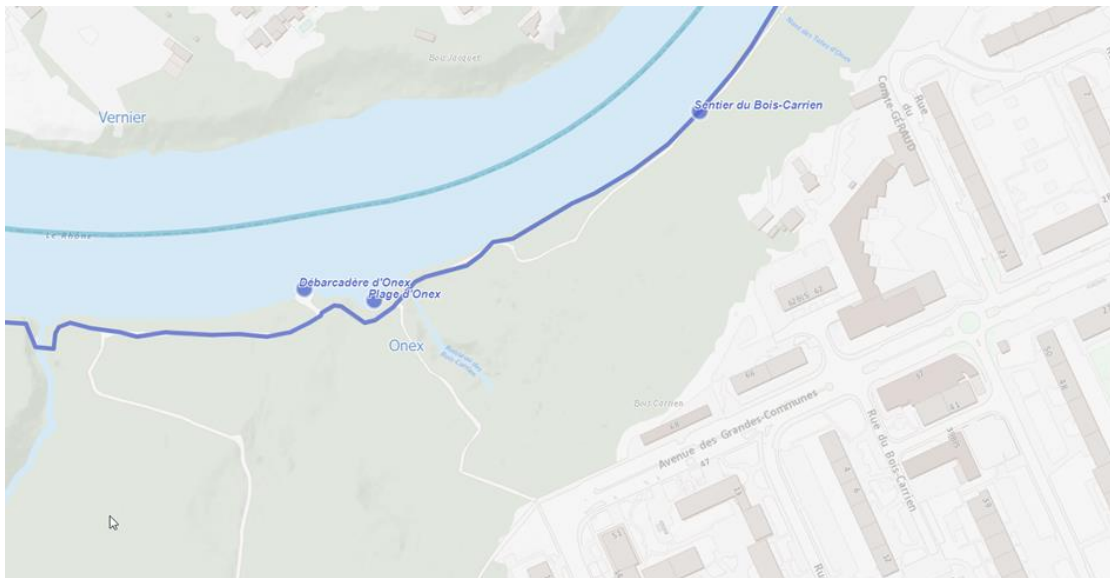
AVIS OFFICIEL

Consultation publique - Noms « Nautique » de la Commune d'Onex

La commission cantonale de nomenclature a préavisé favorablement tous les noms Nautique de la Commune d'Onex.

Selon la loi cantonale (L 1 10.06 – Règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments), ces noms géographiques doivent bénéficier d'une large acceptation.

La population onésienne est donc invitée à faire part de ses éventuelles remarques, par écrit, d'ici au **mercredi au 31 mai 2023**, à la mairie : Chemin Charles-Borgeaud 27 – 1213 Onex.



La rapidité d'intervention est une des clés principales permettant de sauver des vies et des biens. C'est pourquoi, lors d'un appel de secours dans une centrale d'urgences (117, 118 ou 144), il est primordial que l'opérateur puisse localiser immédiatement et de manière fiable le lieu d'intervention. Il pourra ensuite enclencher l'engagement des secours avec les besoins et les véhicules adéquats. Il est également nécessaire d'avoir des lieux clairement identifiés permettant de se coordonner entre une intervention sur l'eau et sa prise en charge au sol.

Comme les noms locaux et les infrastructures de navigation et de loisirs (p. ex. ports, plages, débarcadères, pontons, etc.) sont souvent des lieux connus dans l'usage commun, par les riverains ou les habitants de la commune sans figurer officiellement dans la base de données des noms géographiques, ils ne peuvent pas être utilisés pour se localiser dans les applications cartographiques des services d'urgence. C'est pourquoi, en collaboration avec la Police du lac, le groupement SIS, la capitainerie de l'office cantonal de l'eau, la Direction de l'information du territoire (DIT – Département du territoire), a inventorié l'ensemble des lieux nécessitant une appellation officielle.

La DIT en collaboration avec la commission cantonale de nomenclature et les communes, est l'autorité compétente qui détermine l'orthographe des noms géographiques sur l'ensemble du territoire cantonal. À ce titre, elle a été approchée par les services d'urgence du canton de Genève afin d'améliorer la localisation des points d'accès au lac, au Rhône et en bordure de l'Arve.

Sur le territoire d'Onex, l'ensemble des noms « Nautique » proposés ont été préavisés favorablement par la commission cantonale de nomenclature : « Débarcadère d'Onex », « Plage d'Onex » et « Sentier du Bois-Carrien ».